

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le dixième (10e) jour de septembre 2024, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Madame Hélène Gilbert.

Absent : Monsieur Yvan Bordeleau conseiller

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2024-09-141

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 août 2024
- 05 Adoption des états financiers au 31 août 2024
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Offre de service – audit des états financiers consolidés de la municipalité
- 08 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation pour la route Paquin
- 09 Coordination des mesures d'urgence
- 10 Demande de branchements aux services pour le 115 rue Odilon, 60 et 180 rue Gagnon
- 11 Affaires diverses :
 - .1 Budget OMH 2024
 - .2 Résolution d'appui sécurité ferroviaire
 - .3 Colloque de zone
- 12 Questions :
- 13 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024

2024-09-142

Proposé par : Mme Helene Gibert

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 31 août 2024

2024-09-143

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 août 2024 pour un montant de 167 691.18 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en août pour un montant de 7 571.91 \$. D'approuver les salaires nets versés en août pour un montant de 26 203.04 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Adoption des états financiers au 31 août 2024

2024-09-144

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les états financiers au 31 août 2024. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 août 2024 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

06 Correspondance

- .1 MTQ : lettre confirmant l'aide financière du programme d'aide à la voirie locale pour l'année 2024
- .2 Demande de remboursement des frais non résidents pour activités sportives
- .3 MTQ : offre de contrat – balayage de la chaussée à l'entretien du ministère
- .4 MAMH : semaine de la municipalité du 8 au 14 septembre 2024

07 Offre de service – audit des états financiers consolidés de la municipalité

2024-09-145

Proposé par : Mme Diane Jacob
Et il est résolu d'accepter l'offre de service de Raymond, Chabot, Grant, Thorton de Granby pour l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Hérouxville pour les exercices se terminant les 31 décembre 2023, 2024 et 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

08 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement – sécurisation pour la route Paquin

2024-09-146

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la Municipalité de Hérouxville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité de Hérouxville, Mme Denise Cossette, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Hérouxville autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Coordination des mesures d'urgence

2024-09-147

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur municipal des mesures d'urgence est habituellement le directeur général d'une municipalité, mais que ce rôle peut également être attribué à un autre gestionnaire de la municipalité ou à une personne externe non liée à la municipalité, par exemple une personne nommée à l'échelle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un sinistre, la personne désignée pour occuper cette fonction devrait uniquement être affectée à celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux n'ont pas les formations nécessaires pour s'assurer de l'harmonisation des mesures à mettre en place et n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour l'organisation de celles-ci, sans paralyser l'ensemble des opérations municipales courantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Hérouxville demande à la Régie des incendies du Centre-Mékinac, d'assurer la coordination des mesures d'urgence à compter de 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Demande de branchements aux services pour le 115 rue Odilon, 60 et 180 rue Gagnon

2024-09-148

Proposé par : Mme Véronique Doucet
Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour les propriétés suivantes : 115 rue Odilon, 60 et 180 rue Gagnon. QUE les coûts reliés à aux branchements sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Affaires diverses :

.1 Budget OMH 2024

2024-09-149

CONSIDÉRANT le dépôt du budget de l'Office municipal d'habitation de Mékinac pour l'année 2024, révisé par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

QUE le conseil de la Municipalité de Hérouxville accepte le budget 2024 et le paiement de sa contribution au montant de 1 633 \$, représentant 10 % du déficit pour l'immeuble situé au 440, rue de l'Église.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.2 Résolution d'appui sécurité ferroviaire

2024-09-150

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.3 Colloque de zone

2024-09-151

Proposé par : Mme Isabelle Clément
Et il est résolu d'accepter la participation de Sabrina Charland ou Denise Cossette, au colloque de zone organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Lac-aux-Sables, le 19 septembre 2024. Le coût est de 110 \$, taxes en sus.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

12 Questions

- .1 dépôt d'une pétition du secteur de la rue Jean-Pierre demandant la circulation des véhicules hors routes pour rejoindre le sentier fédéré au bout de la rue
- .2 route Paquin, prolongement des égouts pour desservir trois ou quatre maisons et continuité du réseau d'aqueduc jusqu'au rang Sud
- .3 problème de qualité d'eau au rang Sud
- .4 est-ce que le contrat de déneigement a été donné

13 Levée de la séance

2024-09-152

Proposé par : Mme Hélène Gilbert
QUE la séance soit levée à 19h57 .

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

